



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 10 AVRIL 2018 À 20 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉMY LANGEVIN, Ville de Montmagny
- LUCIEN LAVOIE, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT : DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 avril 2018 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 13 mars 2018
4. RENCONTRES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Dépôt du rapport financier vérifié au 31 décembre 2017
 - 5.2 État de mise en commun des services (quatre municipalités)
 - 5.3 PALÉE 2015-2019
 - 5.3.1 Cible 15-30 et les quatre axes de développement
 - 5.4 Pôle régional d'innovation
 - 5.5 Mission en France (du 17 au 24 mars 2018)
 - 5.6 Plan de partenariat – Centenaire de Lac-Frontière

2018-04-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.7 Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense d'Hydro-Québec
- 5.8 Nomination – Coopérative d'informatique municipale (CIM)
- 5.9 Projet culturel estival – Luna Caballera
- 5.10 Étude en sécurité incendie
- 5.11 Mandat pour étude – Stages internationaux
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Certificats de conformité
 - 6.1.1 Montmagny - Normes relatives aux usages conditionnels pour les usages commerces de gros – Zones RbM-127 et Cc-26
 - 6.1.2 Montmagny - Normes relatives aux constructions et usages temporaires
 - 6.2 Tourisme
 - 6.2.1 Ressources humaines
 - 6.2.2 Grosse-Île
 - 6.2.3 Parc des Appalaches
 - 6.3 Projet de stationnements alternatifs
 - 6.4 Budget du gouvernement du Québec 2018-2019
 - 6.4.1 OBV du Fleuve Saint-Jean
 - 6.4.2 OBV de la Côte-du-Sud
 - 6.4.2 Budget aux MRC pour la cartographie des milieux humides
 - 6.4.3 ZIP Sud de l'estuaire
 - 6.5 PDZA
 - 6.5.1 État d'avancement
 - 6.5.2 Arterre
 - 6.6 Transport collectif
 - 6.7 Projets régionaux
- 7 CORRESPONDANCE
- 8 FINANCES
 - 8.1 Comptes de mars 2018
 - 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 4 avril 2018
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 VARIA OUVERT
- 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

M. Jean-François Pelletier, maire de L'Islet et membre du Conseil d'administration de la FQM est venu rencontrer le Conseil de la MRC de Montmagny. C'est à titre de nouveau membre de la FQM qu'il a rencontré la MRC afin de connaître les dossiers prioritaires. Voici la liste des sujets principaux mentionnés :

- 1. La contribution des municipalités à la SQ;
- 2. Les OGAT versus l'occupation du territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

3. Les milieux humides;
4. Le cannabis;
5. La Loi 122 et la Loi 155.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2017 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, M. Michel Proulx de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2017 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 ÉTAT DE MISE EN COMMUN DES SERVICES (QUATRE MUNICIPALITÉS)

CONSIDÉRANT que le MAMOT a confirmé l'acceptation du projet d'étude préliminaire pour la mise en commun potentielle de services municipaux pour les quatre municipalités du Sud du territoire de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à signer le protocole d'entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3 PALÉE 2015-2019

- CONSIDÉRANT que les quatre axes de développement prioritaires au PALÉE 2015-2019 sont :

1. L'attraction;
2. La rétention;
3. L'emploi et l'éducation;
4. La gouvernance municipale.

- CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture de l'école primaire de Sainte-Lucie-de-Beaugard par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en mars 2018;

- CONSIDÉRANT la mobilisation importante des parents de la communauté afin de mettre en valeur les forces du milieu pour le bénéfice des enfants;

2018-04-03

2018-04-04



No de résolution
ou annotation

2018-04-05

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT également l'importance d'une école primaire pour une communauté et aussi des impacts suite à sa fermeture sur le développement futur de cette municipalité, mais aussi pour la MRC;
- CONSIDÉRANT que la municipalité travaille à attirer de nouveaux résidents en lien avec la stratégie de la MRC pour l'atteinte de la Cible 15/30;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie les démarches de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard pour la réouverture de son école et reconnaît aussi l'implication et la mobilisation des parents pour le maintien de leur école, pour le développement de la communauté, mais surtout, pour le bénéfice des jeunes.

ADOPTÉ

5.3.1 CIBLE 15/30 ET LES QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT

- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu la confirmation que le projet déposé pour une demande d'aide financière du ministère de l'Immigration et de la Diversité (MIDI) de 148 334 \$ (avec une mise de fonds de la MRC de 27 758 \$) a été retenu dans le cadre de l'appel de propositions pour des projets innovants;
- CONSIDÉRANT que dix actions sont prévues être mises en place pour répondre aux besoins du milieu dans l'accueil et l'intégration des immigrants (et nouveaux arrivants);
- CONSIDÉRANT qu'une deuxième ressource sera embauchée pour faire le lien avec les entreprises, mais aussi pour travailler avec les communautés pour mettre en place des comités d'accueil (et mentors);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à l'embauche de M. Donald Veilleux comme ressource contractuelle additionnelle pour une période de 12 mois afin d'assister la ressource actuelle en immigration pour la mise en place de la stratégie d'accueil en dix points tel que déposée au MIDI.

QUE les conditions d'embauche soient celles convenues dans une lettre entre les parties.

ADOPTÉ

2018-04-06

5.4 PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION

- ATTENDU QUE le plan d'action gouvernemental en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

entrepreneuriat (pages 2017-2022) soutient l'entrepreneuriat sous toutes ses formes afin de renforcer la compétitivité du Québec, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi;

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé, en février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation afin de mettre en œuvre son plan d'action et dont la date limite de dépôt des projets est le 30 avril 2018;
- ATTENDU QUE ces pôles seront un lieu de convergence favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation;
- ATTENDU QUE ces pôles régionaux d'innovation viseront à accroître la valeur, la qualité et la portée de l'offre de service d'encadrement d'affaires et de soutien aux entrepreneurs;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre de 18 pôles régionaux d'innovation, incluant un pôle pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU QUE la mission de Chaudière-Appalaches Économique (CAÉ) vise à stimuler le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches en soutenant la cohérence et la mise en commun des actions et des services de ses membres, de concert avec les organismes partenaires du développement économique, et ce, dans le respect de leurs mandats respectifs;
- ATTENDU QUE les membres de CAÉ sont définis comme étant les services et/ou organismes dédiés au développement économique de chaque territoire composant la région de la Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU QUE les membres de CAÉ offrent le service de soutien à l'entrepreneuriat et autres services de première ligne de leur territoire respectif en plaçant l'entrepreneur au cœur de leurs actions;
- ATTENDU QUE CAÉ constitue un partenaire conseil de premier plan pour la réalisation de projets de développements économiques régionaux et que plusieurs MRC ont reconnu ce rôle;
- ATTENDU QU'à l'échelle du Québec, les entrepreneurs exercent leurs activités dans des régions et des secteurs distincts et que des approches sectorielles et régionales doivent être mises en place afin de répondre à leurs besoins particuliers;
- ATTENDU l'intérêt de CAÉ d'innover en adaptant et offrant de nouveaux services répondant aux besoins des entrepreneurs;
- ATTENDU QUE cette nouvelle enveloppe financière du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) permettrait d'améliorer la synergie et aurait un effet de levier économique supplémentaire aux services déjà offerts par les membres de CAÉ puisque



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

l'entrepreneuriat et l'innovation sont des dossiers déjà traités localement;

- ATTENDU QUE le dépôt d'un projet par CAÉ n'amènerait pas la création d'une nouvelle structure dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- ATTENDU le lien existant déjà entre notre MRC et les services et/ou organismes dédiés au développement économique de notre territoire (à adapter selon la réalité du territoire) ainsi que CAÉ;
- ATTENDU le lien existant entre CAÉ et la Table régionale des élus municipaux (TREMCA);
- ATTENDU QU'un projet déposé par CAÉ, incluant son plan d'action, et accepté par le MÉSI nous serait déposé ultérieurement;

2018-04-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC de Montmagny appuient Chaudière-Appalaches Économique relativement au dépôt d'un projet en relation avec le programme de création d'un pôle régional d'innovation.

ADOPTÉ

5.5 MISSION EN FRANCE (DU 17 AU 24 MARS 2018)

La mission s'est bien déroulée et les visites planifiées ont été plus que satisfaisantes. Un rapport est en préparation pour faire un résumé de la mission.

Parallèlement, la MRC est en attente des dates de visite du groupe français.

5.6 PLAN DE PARTENARIAT – CENTENAIRE DE LAC-FRONTIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de participation au plan de commandite du 100^e anniversaire de fondation de la Municipalité de Lac-Frontière;

2018-04-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme une aide financière de 150 \$ à la Municipalité de Lac-Frontière pour l'organisation de la célébration de son 100^e anniversaire et que la session itinérante de juillet 2019 ait lieu dans la municipalité de Lac-Frontière.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.7 PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE HOMOLOGUÉS WATERSENSE D'HYDRO-QUÉBEC

La Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud souhaite proposer des économiseurs d'eau à ses citoyens et offre de pouvoir profiter d'un regroupement afin d'obtenir le tarif le plus attrayant possible pour tous. Le dossier sera discuté lors de la prochaine réunion avec les directeurs généraux des municipalités.

5.8 NOMINATION – COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

- ATTENDU qu'à la suite des élections municipales 2016, le délégué autorisé à représenter la MRC lors de toute assemblée des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible;
- ATTENDU que la MRC s'est engagée à remplacer à titre de représentant la personne qu'elle a désignée à ce titre;

2018-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Jocelyne Caron, agisse à titre de représentante de la MRC dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉ

5.9 PROJET CULTUREL ESTIVAL – LUNA CABALLERA

- CONSIDÉRANT une demande d'aide financière au montant de 4 000 \$ afin de pouvoir offrir des représentations dans la nature à Notre-Dame-du-Rosaire par des artistes du cirque équestre Luna Caballera, tel que le projet déposé;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un organisme du milieu qui offre un produit culturel particulier et distinctif;

2018-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny participe financièrement au projet culturel de Luna Caballera pour une somme de 4 000 \$ pour une offre touristique culturelle au cours de l'été 2018.

ADOPTÉ

5.10 ÉTUDE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'étude « Analyse des besoins et proposition pour la restructuration des services de sécurité incendie » réalisée par le consultant Michel Richer inc., Multi-conseils en gestion d'incendie, et déposée au Conseil de la MRC de Montmagny;



No de résolution
ou annotation

2018-04-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le rapport final de l'étude en sécurité incendie.

ADOPTÉ

5.11 MANDAT POUR ÉTUDE – STAGES INTERNATIONAUX

- CONSIDÉRANT le positionnement jeunes suite au sondage effectué par la Table Jeunes « Rêve ta région » en lien avec le PALÉE 2015-2019;
- CONSIDÉRANT le projet déposé par la MRC de Montmagny avec la MRC de L'Islet pour la réalisation d'une étude pour des stages internationaux au FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions);
- CONSIDÉRANT la pénurie de travailleurs;

2018-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accorde un contrat pour une somme de 19 500 \$, plus les taxes, à Consultant Figure de Proulx pour la réalisation de l'étude « Projet de stages et emplois saisonniers pour étudiants étrangers ».

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

6.1.1 MONTMAGNY – NORMES RELATIVES AUX USAGES CONDITIONNELS POUR LES USAGES COMMERCES DE GROS – ZONES RbM-127 ET Cc-26

2018-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant à adopter des normes relatives aux usages conditionnels pour les usages commerces de gros – Zone RbM-127 et Cc-26.

QUE la MRC de Montmagny confirme que le règlement est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2018-04-14

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.1.2 MONTMAGNY – NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant à adopter des changements aux normes relatives aux constructions et usages temporaires (articles 5.19.1, 5.19.2.0, 5.19.2.3, 5.19.2.11).

QUE la MRC de Montmagny confirme que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 TOURISME

6.2.1 RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT les conditions d'embauche de Mme Geneviève Bourgeois au poste d'agente touristique et qu'elle a répondu aux attentes attribuées au poste au cours de la période de probation;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Geneviève Bourgeois soit confirmée à titre d'employée permanente au poste d'agente touristique au sein du service du Tourisme de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.2.2 GROSSE-ÎLE

Dans le but d'innover et de maintenir un achalandage important dans le principal produit d'appel touristique de la MRC de Montmagny, Parcs Canada a présenté sa nouvelle offre de visites à Grosse-Île. Il s'agit d'une offre sous la forme de six expériences proposées afin de susciter le désir de faire plus d'une visite à Grosse-Île.

Lors de leur réservation ou à l'accueil à Berthier-sur-Mer, le visiteur sera invité à choisir une des six expériences suivantes :

Expérience	Principaux thèmes distinctifs de la visite
L'Irlande en héritage	La migration des Irlandais vers le Canada et leur passage à Grosse-Île
Un million d'histoires	Rappel de toutes les nationalités qui au fil des années, ont passé par Grosse-Île

2018-04-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Des croyances à la science	La rencontre de l'équipe médicale (docteur) et du personnel de soutien de Grosse-Île (chartier et ambulancier)
La vie à Saint-Luc-de-la-Grosse-Île	La vie dans le village et rencontre de l'institutrice et du curé
L'autre nature de Grosse-Île	La forêt et les espaces naturels de Grosse-Île
Souvenirs de Grosse-Île	Visite regroupant différentes activités puisées dans les expériences ci-haut

Note : Il est aussi possible de se rendre à Grosse-Île par avion à partir de Montmagny.

6.2.3 PARC DES APPALACHES

Depuis quelques années, les parcs régionaux du Québec travaillent ensemble pour mettre sur pied un réseau de parcs régionaux afin de développer une notoriété comme la SÉPAQ pour les parcs nationaux du Québec ou Parcs Canada.

Le résultat du travail commence à voir le jour (logo, interventions pour financement au ministère, dépliants dans le réseau des parcs, critères de qualité, participation du réseau au salon plein air, etc.).

6.3 **PROJET DE STATIONNEMENTS ALTERNATIFS**

Le Conseil régional de l'environnement demande à la MRC sa participation en ressources humaines et professionnelles afin de travailler sur un projet de mise en place de stationnements alternatifs en Chaudière-Appalaches. La mise en place de ce genre d'infrastructures permet de réduire la circulation dans des secteurs congestionnés, réduit les gaz à effet de serre et peut améliorer les liens intermunicipaux ou interrégionaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le CRÉCA et collabore par l'implication de ressources humaines et professionnelles à la réalisation du projet « Embarque Chaudière-Appalaches » visant à implanter 25 stationnements alternatifs sur le territoire de la région.

ADOPTÉ

6.4 **BUDGET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2018-2019**

6.4.1 **OBV DU FLEUVE SAINT-JEAN**

Suite au budget 2018, le Fleuve Saint-Jean a obtenu son financement pour les trois prochaines années. Le budget de fonctionnement annuel est passé de 125 000 \$ à 250 000 \$ et l'OBV a eu droit à un versement immédiat de 750 000 \$.

Projets de l'OBV du Fleuve Saint-Jean concernant le territoire de la MRC de Montmagny en 2018 :

2018-04-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Participation au projet d'éradication de la berce du Caucase;
- Accompagnement des municipalités pour la protection des sources d'eau souterraines (PACES);
- Outiller les municipalités pour prévenir l'érosion causée par la voirie en priorisant le bassin du lac Frontière;
- Installer des panneaux pour identifier le bassin versant du Fleuve Saint-Jean dans des lieux publics et touristiques;
- Établir une collaboration OBV/Nouveau-Brunswick/Maine pour avoir une vision d'ensemble pour le réseau hydrique transfrontalier (ex. : dossier du maskinongé vs poissons indigènes).

6.4.2 OBV DE LA CÔTE-DU-SUD

Budget doublé également à l'OBV de la Côte-du-Sud et versement pour les trois ans à venir. Malheureusement le conseil d'administration n'a pas été encore mis au courant officiellement de ce fait et n'a pas développé de stratégie considérant cette nouvelle donnée.

Projets de l'OBV de la Côte-du-Sud concernant le territoire de la MRC de Montmagny en 2018 :

- Améliorer la biodiversité dans les cours d'eau en milieu agricole;
- Mise en valeur des espèces menacées dans le Bras Saint-Nicolas et la Rivière du Sud;
- Éradication de la berce du Caucase;
- Participation aux activités de la Fête de la pêche;
- Accompagnement des municipalités pour la protection des eaux souterraines (PACES);
- Participation aux organisations de mise en valeur du Saint-Laurent.

6.4.3 BUDGET AUX MRC POUR LA CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES

16 M \$ sont prévus au budget pour la réalisation de la cartographie obligatoire des milieux humides par MRC. Les détails des attentes gouvernementales ne sont pas encore connus.

6.4.4 ZIP DU SUD DE L'ESTUAIRE

Projets de la ZIP du Sud de l'Estuaire sur le territoire de la MRC de Montmagny en 2018 :

- Projet de restauration côtière avec Pêches et Océans Canada - 2,4 M \$ sur 5 ans pour quatre sites du territoire de la ZIP (potentiellement à l'Isle-aux-Grues);
- Restauration du marais de Montmagny (suivi);
- Gestion du Conseil du Saint-Laurent (accès au fleuve, érosion, qualité de l'eau);
- Campagne Côtes-à-Côtes (photos mettant en valeur le Saint-Laurent sur les réseaux sociaux).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.5 PDZA

6.5.1 ÉTAT D'AVANCEMENT

Un premier événement sous la forme d'atelier de travail aura lieu le 10 mai en après-midi afin d'identifier les enjeux du PDZA. Chaque membre du comité directeur invite des membres (1 à 3) de son réseau à participer à cet événement qui orientera le travail et les enjeux à développer dans le plan de développement de la zone agricole.

Les participants seront regroupés par groupe de huit et auront à débattre de sujets touchant les enjeux et problématiques de l'agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Montmagny. Ces discussions orienteront le travail de l'équipe de la MRC qui, par la suite, fera des rencontres sectorielles (ex. : l'acériculture, la relève, le défi des nouvelles cultures et l'agriculture à temps partiel, la problématique insulaire, l'agrotourisme, etc.).

Au sein du conseil des maires, MM. Alain Talbot et Frédéric Jean sont invités à cet événement à titre de membres du comité directeur. Y a-t-il d'autres maires intéressés à participer à cet après-midi de travail?

Membres de la MRC qui participeront :

M. Alain Talbot
M. Frédéric Jean
Mme Jocelyne Caron
M. Lucien Lavoie
Mme Chantal Côté

6.5.2 PROJET ARTERRE

Les MRC ont déposé au FARR un projet de mise en place d'un réseau d'agents de maillage pour tout le territoire de Chaudière-Appalaches. Le projet a été retenu mais a été modifié pour réduire à quatre le nombre d'agents.

Une rencontre pour le partage des ressources a lieu le jeudi 5 avril 2018 et la proposition des aménagistes des MRC sera présentée lors de la séance du conseil.

Agent de maillage	MRC sous sa responsabilité
Agent 1 et coordination	Montmagny L'Islet
Agent 2	Bellechasse Lévis Nouvelle Beauce
Agent 3	Robert Cliche Etchemins Beauce Sartigan
Agent 4	Lotbinière Appalaches

6.6 TRANSPORT COLLECTIF

Suite à la loi modifiant les corporations en matière d'attribution des contrats, Transport collectif a dû aller en appel d'offres publiques pour le contrat du service de transport adapté servant aussi au collectif entre le territoire des huit municipalités du Parc



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

des Appalaches et Montmagny (il n'y a pas de service de taxis ou de transport interurbain dans ce secteur).

Résultat : Transport Lapointe, le transporteur actuel, a déposé la soumission avec le meilleur pointage.

6.7 PROJETS RÉGIONAUX

Gestion des Oies

Projet coordonné par M. Benoit Gendreau, biologiste à la MRC.

Cette année, 35 jours de chasse printanière à l'oie des neiges sont prévus sur le terrain de la Ville de Montmagny situé en plein cœur des terres agricoles derrière Fréchette Ford et Montmagny Mazda.

Ce projet de gestion de la faune constitue un projet touristique puisqu'il accueille 35 groupes de chasseurs, la plupart provenant de l'extérieur et séjournant dans la région. Il a également un impact positif sur le plan de l'agriculture puisque de ce côté, il évite le « surbrouillage » des champs cultivés dans le secteur.

2018-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à signer l'entente de location d'équipements avec M. Benoit Gendreau d'une valeur maximale de 5 000 \$ pour une possibilité de 35 jours de location.

ADOPTÉ

Bassin de Montmagny et vélos libre-service

Un projet pourrait être déposé auprès du ministère du Tourisme et de l'ATR Chaudière-Appalaches pour la planification d'aménagements visant à mettre en valeur le bassin de Montmagny ainsi que l'achat de vélo libre-service pour des sites d'accueil touristique.

2018-04-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, et/ou Mme Marie-Louise Pineault, agente de développement touristique, à déposer des demandes d'aide financière auprès du Fonds de développement Desjardins (Fonds de développement régional de 100 M \$) ainsi qu'au Fonds de développement de l'ATR (attraits, activités et équipements) afin de réaliser le projet « Pavoisement et déplacement innovant ».

QUE la MRC de Montmagny s'engage à participer à ce projet d'ensemble par une contribution monétaire de 15 000 \$ (provenant des surplus du service Tourisme).

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2018-04-19

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7. CORRESPONDANCE

S/O.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. RICARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mars 2018 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1800110	770.87	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1800111	1 852.33	MRC de L'Islet
C1800112	344.92	Bernier Imprimeurs inc.
C1800113	150.00	Centre form. prof.
C1800114	318.13	Le Soleil
C1800115	5 019.40	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1800116	15 665.76	Municipalité de St-Just-de-Bretnières
C1800117	50.00	CRECA
C1800118	346.93	Municipalité de Lac-Frontière
C1800119	428.36	Municipalité Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1800120	3 451.94	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1800121	412.20	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beaugard
C1800122	1 290.33	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1800123	1 349.42	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1800124	827.97	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1800125	4 458.31	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1800126	1 792.01	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C1800127	3 653.25	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud
C1800128	1 290.03	Association des directeurs généraux de MRC
C1800129	8 800.29	Ville de Montmagny
C1800130	4 886.44	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1800131	129.71	Hôtel L'Oiselière
C1800132	14.00	L'Épi d'or
C1800133	239.15	Télus communication inc.
C1800134	2 541.97	Bistro Lafontaine
C1800135	1 874.10	ESRI Canada limited
C1800136	250.00	Unité régional de loisir et de sport
C1800137	1 764.03	Barreau du Québec
C1800138	143.72	Groupe système forêt
C1800139	57.49	Formaca
C1800140	356.42	COMAQ
C1800141	1 171.60	MDM publicité
C1800142	877.26	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1800143	122.16	Maheu & Maheu
C1800144	32.20	Ferme forestière du Pin croche
C1800145	44.86	Coop de services à domicile
C1800146	862.31	Ressources entreprises
C1800147	574.88	Mallette
C1800148	4 797.64	Argousier des Appalaches inc.
C1800149	665.11	Ordre des ingénieurs forestiers
C1800150	675.00	Ordre des urbanistes du Québec
C1800151	277.94	Industrielle Alliance
C1800152	516.24	Palme-Québec
C1800153	200.00	Lapointe, Odette
C1800154	169.96	Services de café van Houtte inc.
C1800155	67.50	Minville, Réjean
C1800156	152.25	Groupe Compass Canada
C1800157	57.49	Domaine La Charmante



No de résolution
ou annotation

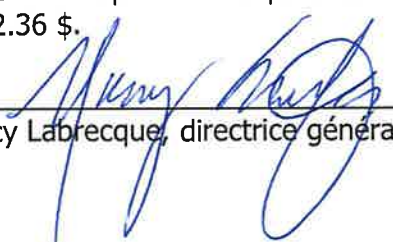
Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

C1800158	24 677.47	Prêt FLI
C1800159	77.95	Mont-Bélair
C1800160	546.13	Formations Cécile Demers inc.
C1800161	20.00	Syndicat de l'UPA
C1800162	12 000.00	Programme Réno-Région
C1800163	36 700.00	Parc régional des Appalaches
C1800164	15 582.23	Financière Banque Nationale
C1800165	53 473.20	Financière Banque Nationale
C1800166	15 207.60	Financière Banque Nationale
C1800167	20 695.50	Michel Richer inc.
C1800168	149.75	Michel Richer inc.
SOUS-TOTAL	254 923.71 \$	
L1800048	86.18	Télus Québec
L1800049	86.34	Télus Québec
L1800050	762.36	Télus Québec
L1800051	545.29	Revenu Canada
L1800052	30 504.00	Ministre du Revenu du Québec
L1800053	1 301.44	Desjardins Sécurité financière
L1800054	658.25	Télus Mobilité
L1800055	1.41	Comm. adm. de régime de retraite
L1800056	40.19	Cogeco câble
L1800057	5 698.80	Industrielle Alliance
L1800058	574.88	Postalia Canada inc.
L1800059	214.84	Télus Québec
L1800060	11 673.85	Revenu Canada
L1800061	248.80	Comm. adm. de régime de retraite
L1800062	34.49	Monetico
SOUS-TOTAL	52 431.12 \$	
P1800028	1 732.22	Bureautique Côte-Sud enr.
P1800029	9 576.30	Fédération québécoise des municipalités
P1800030	236.85	Impression Rive-Sud
P1800031	450.00	MRC de Bellechasse
P1800032	724.34	IDC informatique
P1800033	827.82	Campor environnement
P1800034	287.04	Québec linge
P1800035	2 443.22	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
P1800036	584.21	Cytech Corbin
P1800037	15 699.23	Les Concassés du Cap inc.
P1800038	68.53	Laurentide Re/Sources inc.
P1800039	303.53	Sara-Tech
P1800040	8 333.32	L'Immobilière
P1800041	4 041.37	Gestion Transicio
P1800042	643.86	Coopérative d'informatique municipale
P1800043	1 225.69	Motel Sympathique
P1800044	25 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
SOUS-TOTAL	72 177.53 \$	
TOTAL	379 532.36 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 379 532.36 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU
4 AVRIL 2018**

Un état des revenus et dépenses au 4 avril 2018 a été déposé
pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-04-20


IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21 h 28.

ADOPTÉ


Jocelyne Caron, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.